



**COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2019**

Sur convocation en date du 11 mai 2019, le conseil municipal de FRANS s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le vendredi 17 mai 2019 à 20 h 30, sous la présidence de M. Martial THEVENET, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 16 (dont 1 procuration)

Présents : Danielle BLACHE, Nathalie BOIX, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Jean-Philippe GUILLAUD (arrivée à 20 h 37) Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Jean-Pierre MILTON, Michelle NUGUET, Joël PECHOUX, Jean-Luc RAUX, Martial THEVENET, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA, Nathalie WIMMENAUER.

Pouvoirs : Jérémy ROBERT à Michelle NUGUET.

Absent : Hervé ROCHE.

Absente excusée : Patricia RELACHON.

Secrétaire de séance : Danielle BLACHE élue à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 22 mars 2019 : adopté à l'unanimité.

M. le Maire soumet à l'avis du conseil l'ajout du dossier suivant :

Attribution de subvention au club de football ESF Frans/Jassans : ***accord à l'unanimité des présents.***

ORDRE DU JOUR

Délibération

- | | |
|---------|---|
| 2019-12 | Attribution de subvention au club de football Frans/Jassans |
| 2019-13 | Attribution de marché pour travaux d'extension de la mairie |
| 2019-14 | Attribution de marché pour travaux d'aménagement de la voirie du centre village |
| 2019-15 | Cession de parcelle au SMICTOM pour l'extension de la déchetterie du Pardy |
| 2019-16 | Participation de la commune à la protection sociale complémentaire du personnel |

Questions diverses

Délibération 2019-12 – attribution de subvention au club de football ESF Frans/Jassans

M. Manvoy propose d'accorder une subvention d'un montant de 250 € au club de football ESF Frans/Jassans. Ce club a un budget annuel de 83 000 €. La ville de Jassans met à disposition du club les infrastructures et assume leur coût de fonctionnement. Le stade de Frans est régulièrement utilisé, les vestiaires ont été rénovés en 2018.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Délibération 2019-13 – attribution de marché pour travaux d’extension de la mairie

Suite à la réunion de la commission d’ouverture des plis le 30 avril, le cabinet Verticales Architecture a rendu son analyse des offres. Le marché comporte 12 lots. Les lots n° 2 maçonnerie/gros œuvre, n°8 plomberie sanitaire chauffage et n° 11 carrelage/chape liquide sont écartés, dans l’attente d’informations complémentaires sur les plans technique et prix. M. le Maire précise que les délais de réalisation des travaux ne pourront pas être tenus au 31/12/2019 comme cela avait été prévu.

Les dix lots suivants sont soumis au vote :

Lot 1 – terrassement vrd	entreprise Perrier	13 257,50 € H.T.
Lot 3 – charpente couverture zinguerie	ERTP Thomas	62 022,00 € H.T.
Lot 4 – étanchéité toiture végétalisée	SOLOSEC	3 787,60 € H.T.
Lot 5 – plâtrerie isolation peinture plafonds	Lugis Patrice	17 976,00 € H.T.
Lot 6 – menuiseries extérieures serrurerie	ROTIVAL	42 851,66 € H.T.
Lot 7 – menuiseries intérieures	GOUSSET	9 890,00 € H.T.
Lot 9 – climatisation	ALSY	11 734,00 € H.T.
Lot 10 – électricité	MATELEC	11 993,31 € H.T.
Lot 12 – façades	SAS VINCENT	8 629,50 € H.T.

Approbation du conseil à l’unanimité.

Délibération 2019-14 – attribution de marché pour travaux d’aménagement de la voirie du centre village

Suite à la réunion de la commission d’ouverture des plis le 13 mai, le cabinet Calad’Etudes a rendu son analyse des offres. Cinq propositions ont été présentées, dont une (entreprise LUGIS) qui ne correspond pas au marché. Le vote du conseil porte uniquement sur la tranche ferme, la tranche optionnelle ne sera pas réalisée dans ce programme de travaux.

AXIMA	296 971,08 € H.T.
DE FILIPPIS	376 147,50 € H.T.
EIFFAGE ROUTE	275 320,60 € H.T.
GUINOT TP	275 598,38 € H.T.

Il est proposé de retenir l’entreprise GUINOT TP, celle-ci pouvant démarrer les travaux en Juin alors que la société EIFFAGE prévoit un démarrage en Septembre.

Approbation du conseil à l’unanimité.

Délibération 2019-15 – Cession de parcelle au SMICTOM pour l’extension de la déchetterie du Pardy

Afin de permettre l’extension de la déchetterie du Pardy, il convient de céder au SMICTOM une emprise de 92 m² sur la voirie communale qui fait partie du domaine public. Pour la réalisation de cette transaction il est fait application de la dérogation prévue à l’article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques qui prévoit que les biens des personnes publiques relevant de leur domaine public, peuvent être cédés à l’amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu’ils sont destinés à l’exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Approbation du conseil à l’unanimité.

Délibération 2019-16 – protection sociale complémentaire du personnel : revalorisation de la participation de la commune

Le conseil est appelé à se prononcer sur une revalorisation de la participation de la commune au financement de la protection sociale complémentaire du personnel communal. Dans la continuité des dispositions de la délibération du 30 novembre 2012, il est proposé de fixer la participation comme suit :

- De l'indice brut 347 à l'indice brut 458 : 14,00 €
- A partir de l'indice brut 459 : 16,00 €

Ces montants sont proratisés en fonction du taux d'emploi. Montants applicables à compter de la paie du mois de juin.

Approbation du conseil à l'unanimité.

Questions diverses

- M. le Maire est très régulièrement sollicité par des propriétaires pour modifier le zonage de terrains et les rendre constructibles. Il s'agit la plupart du temps de terrains situés en zone N ou 2Au. Aucune modification ne peut être décidée sans révision du PLU. Un PLU qui pourrait peut-être devenir intercommunal, après les prochaines élections municipales, et après que le SCOT Val de Saône Dombes devienne effectif sous réserves fin 2020.
- La vente du local commercial du centre village vient d'être signée avec Mme Carole Rieger qui ouvrira son cabinet de kinésithérapie.
- Le samedi 4 mai visite de l'évêque du diocèse Belley-Ars Monseigneur Roland à l'église de Frans.

Commissions et syndicats

Animation/sports : les vestiaires du stade annexe ont été vandalisés deux fois de suite. Il est projeté d'installer une porte en fer pour sécuriser le local.

Personnel : Un nouvel agent contractuel prendra ses fonctions le 11 juin à l'accueil de la mairie pour remplacer la secrétaire qui fait valoir ses droits à la retraite.

Scolaire : les inscriptions à l'école continuent d'arriver en mairie. L'effectif avoisine les 290 enfants inscrits. La construction du bâtiment modulaire Algeco débutera en Juin.

Voirie : le projet de réduction de l'éclairage public sur le territoire de la commune a été affiné par la commission. Ce dossier sera présenté au vote du conseil lors d'une prochaine séance. Une information sera relayée par le prochain numéro Info Frans.

SMICTOM : en raison de travaux la déchetterie sera fermée durant 1 mois.

La classe de CM2 de Frans a remporté le 2^e prix du concours de collecte de textiles.

CCDSV : le conseil communautaire doit fixer le nombre de sièges des conseillers communautaires pour l'échéance électorale de 2020.

La séance est levée à 22 h 03.

Le Maire,
Martial Thévenet




MAIRIE DE FRANS
01 (Ain)